

Guide pour la création d'une nouvelle réunion de concertation pluridisciplinaires (RCP) nationale RespiFIL

01

Accord du coordonnateur du centre de référence maladies rares

Adresser une demande (par mail) au coordonnateur du centre de référence pour la thématique concernée

02

Accord du comité directeur de la filière

La demande de création d'une nouvelle RCP RespiFIL est validée par le comité directeur de la filière

03

Préparation du dossier pour le déploiement de la RCP sur l'outil de gestion Sara (par le médecin coordonnateur)

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- ✓ Le nom de la RCP et l'établissement porteur
- ✓ Le nom du médecin coordonnateur et son numéro de téléphone portable pour la création de son compte sur Sara
- ✓ La fiche d'inscription patient (en word) → des modèles de fiche sont disponibles sur <https://respifil.fr/professionnels/rcp-nationales/>
- ✓ L'annuaire des professionnels concernés par la RCP (nom, prénom, email, rôle : coordonnateur, coordonnateur suppléant, prescripteur, etc.)
- ✓ Les membres du quorum de la RCP (minimum 3 de spécialités différentes)
- ✓ Le planning des séances (date et heure) en respectant la [charte](#) de fonctionnement

04

Envoi du dossier complet à RespiFIL

Adresser le dossier complet à respifil.france@aphp.fr

Elle se charge de :

- ✓ Compléter l'annuaire des professionnels (N°RPPS, messagerie de sécurité de santé)
- ✓ Envoyer le dossier à l'équipe opérationnelle Sara



Délai du déploiement sur l'outil Sara : 6 semaines



Il est possible de démarrer la RCP par web-conférence, sans l'outil Sara. Les dossiers présentés pendant cette période pourront être saisis à posteriori.